ADDITIF N° 01/22 Règlement technique carburant bioéthanol

A compter du 06/05/2022 toutes les Twin'cup devront être équipées du boîtier BIOMOTORS pour passer au carburant éthanol.

Ce boîtier sera posé, programmé et manipulé uniquement par les techniciens de la société BIOMOTORS seul accrédités à intervenir.

Il sera apposé une étiquette d'inviolabilité, celle -ci ne doit pas être retirée ou détériorée.

Chaque boîtier est numéroté et attitré au numéro de la voiture sur lequel il est posé.

Chaque véhicule équipé du boîtier bioéthanol sera stické de 3 autocollants BIOMOTORS.

Le commissaire technique se réserve le droit à tout moment le contrôle du boîtier.

A partir de ce jour sera interdit tout autre carburant.

